



Commune de
MONTAGNE



BULLETIN MUNICIPAL



Directeur de publication : Catherine HENRY, Maire
Rédacteur en chef : Commission information, communication et festivités
Site internet : www.mairie-montagne33.fr

Conseil municipal du 09 juillet 2020

Absents excusés : DURAND-DESOUICHE Marie-Noëlle, DELBECK Pascal, GERBER Annie, HÉBERT Marion et CHAMBON Thomas.

DÉLIBÉRATION

Attribution d'une prime exceptionnelle - Dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire COVID-19



Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances, rectificative pour 2020, Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de COVID-19,

Le Président de la République a souhaité, pour l'ensemble des personnels soignants mais aussi pour l'ensemble des autres agents publics les plus mobilisés, le versement d'une prime exceptionnelle pour pouvoir accompagner financièrement cette reconnaissance.

La Loi des finances prévoit l'exonération d'impôt sur le revenu et de cotisations et contributions sociales de la prime exceptionnelle susceptible d'être versée en 2020 aux agents des administrations publiques particulièrement mobilisés pendant l'état d'urgence sanitaire,

Le décret du 14 mai 2020, quant à lui, précise à son article 8, que les modalités d'attribution de la prime sont définies par délibération de l'organe délibérant dans la limite d'un plafond de 1000 € et indique que les bénéficiaires de prime, le montant alloué et les modalités de versements sont déterminés par l'autorité territoriale.

Le Conseil Municipal, INSTITUE une prime exceptionnelle dans la limite des textes applicables visés ci-dessus, aux fonctionnaires et agents contractuels de droit public de la fonction publique territoriale qui ont participé au Plan de Continuité d'Activité (PCA) durant la période de confinement, selon les modalités ci-après :

- ◇ L'enveloppe prévisionnelle est de 3 700,00 €
- ◇ Le montant est attribué aux agents particulièrement mobilisés, occasionnant un surcroit de travail, en fonction du présentiel et de l'exposition aux risques (participation directe à la gestion de crise, maintien des missions dans des conditions exceptionnelles ou réalisation de missions en contact direct avec les usagers, rendues plus complexes par la crise sanitaire),
- ◇ Le versement de la prime se fera en une seule fois sur le mois de juillet 2020 en fonction des échanges avec les partenaires sociaux et n'aura aucun caractère reconductible.
- ◇ La prime exceptionnelle est cumulable avec tout autre élément de rémunération lié à la manière de servir, à l'engagement professionnel, aux résultats ou à la performance ou versé en compensation des heures supplémentaires, des astreintes et interventions dans le cadre de ces astreintes.
- ◇ Les crédits nécessaires au versement de la prime seront prévus au budget.



Augmentation des tarifs de cantine année scolaire 2020/2021 :

Considérant qu'il est nécessaire de revoir tous les ans les tarifs des prestations afin de les ajuster au coût de la vie et aux frais de fonctionnement du service restauration, le Conseil Municipal, **DECIDE** l'augmentation du prix des repas comme suit :

	2018/2019	2020/2021
Enfants	2,56 €	2,65 €
Adultes	4,36 €	4,80 €
Personnel communal	2,67 €	2,94 €

Les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1^{er} septembre 2020 pour l'année scolaire 2020/2021.



Augmentation des tarifs des prestations de service de cantine scolaire à compter du 1er septembre 2020 : le Conseil Municipal, DONNE SON ACCORD pour appliquer une hausse sur le tarif des prestations de cantine auprès :

- ◇ du S.I.R.P. de Pomerol
- ◇ de l'Ecole du Sacré Cœur de Puisseguin
- ◇ de la Communauté de Communes du Canton de Fronsac
- ◇ de la Communauté de Communes du Grand Saint-Emilionnais
- ◇ de la Commune de Gardegan-et-Tourtirac
- ◇ de la Commune de Pomerol
- ◇ de la Commune de Francs

Le coût de la prestation facturée passant de 0,47 € à 0,51 € par repas fabriqué à Montagne à compter du 1er septembre 2020.



Augmentation des tarifs de garderie périscolaire à compter du 1er septembre 2020 : Madame le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il est nécessaire de réactualiser les tarifs de ce service. Le Conseil Municipal DONNE SON ACCORD pour appliquer à compter du 1er septembre 2020, au service de garderie périscolaire un tarif à la demi-heure établi comme suit :

TARIFS par enfant	Tarif pour 1 enfant	Tarif pour 2 enfants	Tarif pour 3 enfants	Tarif pour 4 enfants et plus
<i>MATIN</i>				
de 07h30 à 08h00	0,33 €	0,50 €	0,63 €	0,68 €
de 08h00 à 08h35	0,33 €	0,50 €	0,63 €	0,68 €
<i>SOIR</i>				
de 16h30 à 17h10	0,61 €	0,96 €	1,23 €	1,28 €
de 17h10 à 17h40	0,61 €	0,96 €	1,23 €	1,28 €
de 17h40 à 18h15	0,61 €	0,96 €	1,23 €	1,28 €



Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (FDAEC) :

Madame le Maire fait part à ses collègues que dans le contexte très particulier et contraint suite à la crise de la COVID-19, Monsieur Jean-Luc GLEYZE, Président du Département, nous a informés du maintien du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipement des Communes (F.D.A.E.C.) pour l'année 2020. Les Conseillers Départementaux ont procédé à la répartition de l'enveloppe allouée au Canton du Nord-Libournais. Cette répartition 2020, tient compte d'une baisse de l'enveloppe attribuée au canton et au fait qu'une commune qui n'avait pas déposé de dossier en 2019 prévoit de déposer un dossier au titre du FDAEC 2020.

Ainsi pour l'année 2020, la somme allouée à notre commune est de **16 604 €**.

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

1°) de réaliser en 2020 les opérations suivantes :

Réfection de la voirie communale :

Voie Communale n° 41 : Route des Chats	42 568,60 €
Voie Communale n° 57 et 58 : Rue d'Arriailh	42 233,00 €
Voie Communale n° 64 : Route du Gué	29 211,00 €
Voie Communale n° 33 : Impasse de Gardat	21 344,00 €
Voie Communale n° 15 : Route des Vallons	3 926,00 €
Voie Communale n° 3 : Route de Labatut	5 612,00 €
Intersection Route de Saint-Christophe et Route des Vallons	12 700,00 €

Montant HT :

Montant total HT des travaux de voirie :

185 644,60 €

2°) de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de **16 604 €**.

3°) d'assurer le financement complémentaire pour un montant HT de 169 040,60 €

Madame le Maire donne la parole aux représentants des commissions communales :

Enfance Jeunesse et vie scolaire en l'absence de Marie-Noëlle DURAND-DESOUICHE, Monique BURGAUD fait état des projets en cours et à venir, à savoir :

- Mise en place d'un Conseil des Enfants (du CM1 jusqu'à 14/15 ans)
- Plantation d'arbres dans la cour de récréation
- Mise en place d'activités périscolaires (moment de lecture, aide aux devoirs, etc..)
- Continuer l'implantation de cabanes à lire dans les villages de Montagne
- Etude d'activités extra scolaires (mercredi, samedi et après les cours)

Voirie et matériel communal : Didier BOUDOT fait part du programme voirie 2020 dont les voies communales concernées sont listées dans la délibération n° 2020-31 qui fait l'objet d'une demande de subvention (FDAEC) auprès du Département. Il indique également que les travaux d'entretien courant suivent leur cours.

Sports et vie associative : Jean-Marie GOMBEAU indique avoir procédé à la présentation des associations communales aux nouveaux membres de la commission. A ce jour, la commune recense 19 associations.

Il indique également que la réfection des courts de tennis arrive à son terme. La date de réception des travaux doit nous être communiquée prochainement.

La commission étudie les projets suivants :

- Création d'un parcours de santé
- Organisation d'un évènement commun (exposition photos, cartes postales, concours de peinture, etc....)

Bâtiments et sécurité des bâtiments : Jean-Marie GOMBEAU fait part du réaménagement des locaux des services techniques suite à l'installation de la SUEZ dans une partie du bâtiment. Il indique également la fin des travaux de réfection de la toiture et fait part pour les prévisions budgétaires de l'année prochaine d'un plan pluriannuel d'entretien des toitures. Une salle de réunion doit être créée aux ateliers municipaux.

- Ecole : Des toilettes PMR (Personne à Mobilité Réduite) vont être créés. La mise en couleur de la cour de récréation a été réalisée en peignant tous les piliers d'une couleur différente.
- Salle Ausone : Les travaux de peinture intérieure sont achevés. Un devis pour le remplacement des aérothermes est en attente.
- Aire de jeux : L'étude pour l'installation de toilettes est en cours.
- Salle du Conseil Municipal : Les travaux de réfection sont en cours. La première tranche ayant été exécutée par les élus eux-mêmes.

Information communication et festivités : Monique BURGAUD rappelle les différents modes de communication avec la population : Bulletin municipal après chaque conseil, Site internet mis à jour toutes les semaines, Panneau d'affichage municipal situé sur la place des Marronniers et la revue annuelle l'écho des moulins.

L'idée d'installer un panneau d'affichage numérique aux entrées de bourg est relancée.

Solidarité et gestion de crises : Monique BURGAUD présente le plan de sauvegarde de la commune dont vous-trouverez ci-joint le plan de répartition entre les élus.

Culture et Tourisme : Madame le Maire fait part de la tenue du festival « Les Estivales de Montagne » du 04 au 08 août 2020. Elle indique également le succès rencontré par l'installation d'un Bar Éphémère et Associatif tous les samedis matin sur la place des Marronniers.

Les Grandes Heures de Saint-Émilion se dérouleront le mercredi 9 septembre 2020 avec au programme Jean-Marie COUTURIER, violoncelliste.

Le jumelage avec la ville de Camembert représenté par son Maire M. Michel COUSIN est envisagé.

Le rallye Lady prestige Tour prendra son départ de Montagne le vendredi 25 septembre 2020.

PLAN DE SAUVEGARDE DE LA COMMUNE DE MONTAGNE



FONTMUREE
Catherine HENRY
Nathalie MOULINIER




PALON - CALON
Marie-Noëlle DURAND-DESOUACHE



MIRANDE
Laurent CRÉPINEAU



GUITARD - GARDAT
Jean-Marie GOMBEAU
Marie LAMOUREUX




GOUJON
Lydie FEUGNET



BAYARD - BONNEAU
Patrick DARNAJOU



MARCHAND
Cécile PAILLÉ



LA VEILLE DES LANDES
Marion HÉBERT



PLAISANCE
Damien BOULOUNAUD



TROQUART
Monique BURGAUD
Jean-Christophe SABY




ARRAILH - BERTIN
Jacques RAMBEAUD



SAINT-GEORGES
Thomas CHAMBON



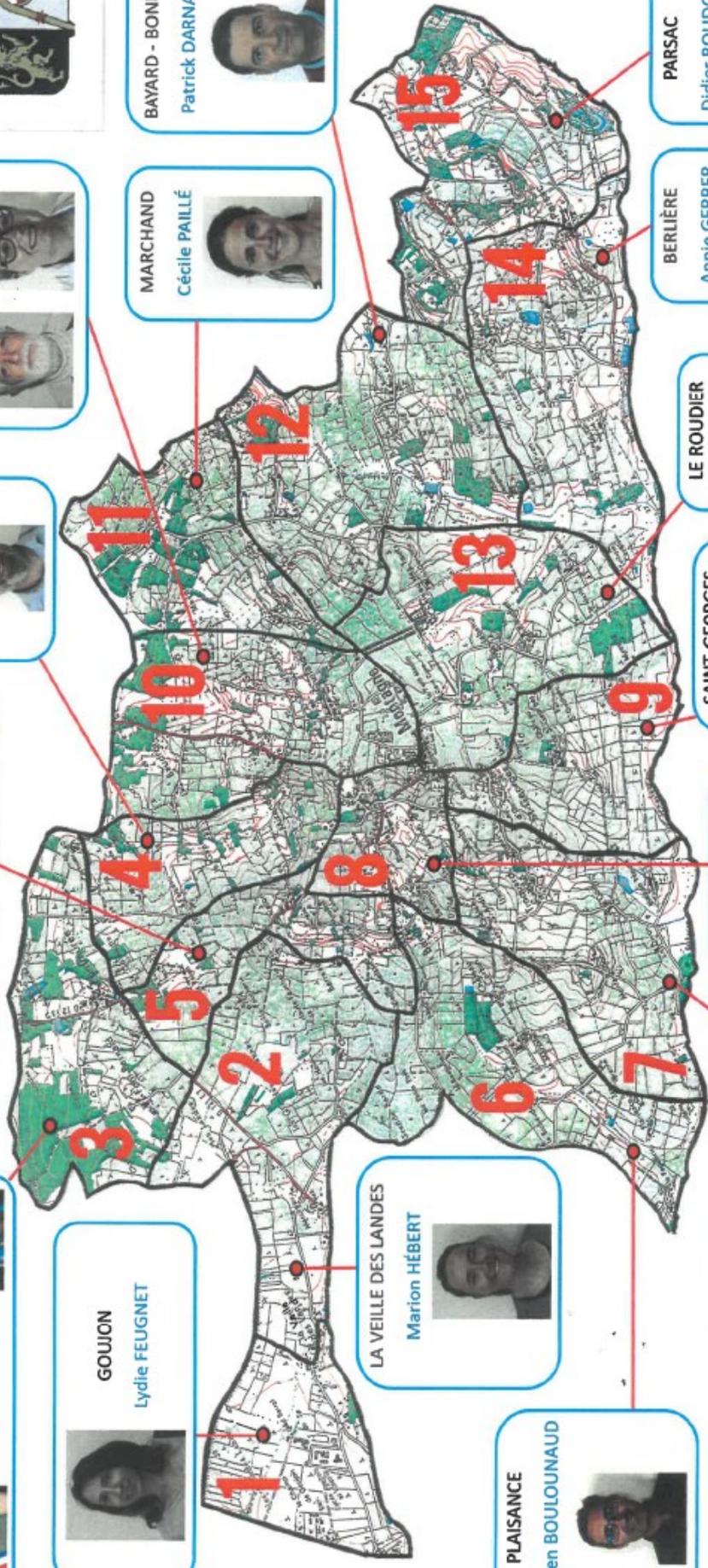
LE ROUDIER
Pascal DELBECK



BERLIÈRE
Annie GERBER



PARSAC
Didier BOUDOT

Coordonnées élu de permanence : **07.85.75.57.34**

Environnement et développement durable : en l'absence de Marion HÉBERT, Cécile PAILLÉ énumère les 5 thèmes sur lesquels, il leur faudra travailler :

- Ecole : tri des déchets en collaboration avec le SMICVAL
- Festivités : création d'une charte pour accompagner les associations dans leur démarche de tri et réduction des déchets.
- Désherbage : gestion des désherbages dans les 4 cimetières de Montagne
- Plantation d'arbres : Création d'un jardin des naissances
- Mairie : Gestion de tri, arrêt des bouteilles en plastique, etc....

Madame le Maire et le conseil municipal arrêtent la date du samedi 5 septembre 2020 à 9 heures pour la visite du patrimoine communal.

QUESTIONS ET AVIS DIVERS



Voisins vigilants et solidaires

La sécurité est l'une des priorités de l'équipe municipale. Pour lutter efficacement contre toutes incivilités (cambriolages, etc...) dans notre commune, la mairie met en place un projet commun de surveillance en créant des liens de voisinage, d'aide et de prévention. Alors en cas de faits inhabituels, n'hésitez pas, composez le **17**.



Rappel des règles d'urbanisme

Nous vous rappelons que tous les travaux ayant pour objet de modifier l'aspect extérieur d'une construction, d'en changer la destination, de créer de la surface de plancher, de modifier le volume du bâtiment, de percer ou d'agrandir une ouverture sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation.

Il est important de respecter cette réglementation, faute de quoi vous seriez en infraction avec le Code de l'urbanisme. Selon la nature des travaux envisagés, il peut s'agir d'une simple déclaration préalable, ou d'un permis de construire.

L'exécution de travaux sans autorisation préalable, ou non conforme à l'autorisation délivrée, constitue un délit (article L.480-1 à L.480-4 et L.160-1 du code de l'urbanisme) et est passible de poursuites pénales (article L.480-2 du code de l'urbanisme). Dans ce cas, un procès-verbal est dressé et transmis au Procureur de la République.



L'entretien des trottoirs devant chez soi

Il appartient à chaque habitant, qu'on soit locataire ou propriétaire d'une maison, d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations.

A noter : Il peut être mis à votre charge les opérations suivantes : le désherbage, le balayage des feuilles mortes et autres détritiques, ou en hiver, le déneigement et le salage en cas de verglas.



Boîte à belles idées et beaux projets

Soucieux d'être à votre écoute, cette boîte à idées est à votre disposition. Vous pouvez écrire vos remarques, suggestions ou idées pouvant faire avancer la commune de Montagne.



SMICVAL - Règles de collecte

Les bacs doivent être sortis la veille au soir à partir de 19h. Ils doivent être rentrés **après la collecte et au plus tard à 20h le jour même.**

En dehors de ces horaires (et hors bacs gris en point de regroupement), les bacs doivent être stockés sur domaine privé.

Pour le respect du voisinage (visuel et olfactif), ces règles doivent absolument être respectées sous peine de s'exposer à des sanctions en vertu des pouvoirs de police du Maire.

Tout ceci afin d'éviter cela :



Du nouveau pour nos aînés



Le club de la fraternité a intégré son nouveau local situé place Saint-Martin. Les habitants à partir de 60 ans sont invités à venir à le rejoindre pour partager dans une ambiance amicale des activités ludiques, de bons moments conviviaux et se régaler de délicieux desserts « fait maison ».

Pour tous renseignements contacter :

Mme Josy BOUDOT au 05 57 74 52 17

Mme Michèle BILLIOTTE au 05 57 41 30 92



À compter du 20 juillet 2020, toute personne de 11 ans et plus doit porter un masque grand public dans les lieux publics clos, en complément de l'application des gestes barrières.

FESTIVAL LES MONTAGNES DE MONTAGNE

DU 4 AU 8
AOÛT 2020
// TOUS LES SOIRS À 20H30
// EGLISE ST MARTIN
// PARC DE LA RÉSERVE
DU PRESBYTÈRE
33570 MONTAGNE

THÉÂTRE CONCERTS DÉGUSTATIONS



DES APÉRITIFS/JOÛERS AVEC LES ARTISTES SERONT PROPOSÉS APRÈS CHAQUE SPECTACLE.
DES COLLATIONS « AVANT SCÈNE » SERONT SERVIES À LA RÉSERVE DU PRESBYTÈRE.

LA RÉSERVE
DU PRESBYTÈRE

LES FESTIVALES DE MONTAGNE



Mardi 4 août 2020 - 20h 30
En l'église Saint Martin
trio AURA TRIO
violon, violoncelle et piano (durée : 1h15)

Mercredi 5 août 2020 - 20h30

En l'église Saint Martin
« **Mozart a disparu** »
un piano, deux voix (basse et soprano) (durée : 1h15)



Jeudi 6 août 2020 - 20h30

Parc de la Réserve
Inconnu à cette adresse
pièce tirée du livre de Kressmann Taylor (durée : 1h15)

Vendredi 7 août 2020

En l'église Saint Martin
Jean-Pierre COMO
en solo, piano jazz (durée : 1h15)



Samedi 8 août 2020

Parc De La Réserve
Jean-Pierre VIMONT Trio
Blues, (1h15 sans entracte)

**Année scolaire
2020 - 2021**

**Inscription
à l'école**



Inscription auprès de la mairie

Le lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h15 et 13h45 à 17h30

Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h45 à 17h

Le mercredi fermé au public toute la journée

Mon enfant est-il concerné ?

- Entrée en maternelle pour les enfants **nés en 2017 et 2018**. Pour les enfants nés en 2018, ils seront acceptés dans la limite des places disponibles s'ils ont atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée scolaire, et à condition qu'ils soient physiquement et psychologiquement prêts à la fréquenter (www.education.gouv.fr)
- Enfant arrivant sur la commune ou domicilié sur une autre commune



Les parents doivent se munir des photocopies et de l'original :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile de -3 mois (facture d'eau, électricité, assurance logement, impôts,...)
- Carnet de santé (pages des vaccins)
- Certificat de radiation (si changement d'école) ou le document de demande d'inscription pour les enfants hors commune, rempli par votre mairie de domicile
- En cas de séparation des parents, un jugement de divorce ou une attestation de l'autre parent autorisant l'inscription de l'enfant à l'école de Montagne plus sa pièce d'identité



Une artiste peintre s'installe à Montagne

PATY BECKER vous ouvre les portes de son «Atelier-Expo» à compter du 17 août 2020 et vous propose deux week-ends Portes-Ouvertes en septembre dans une ambiance conviviale et créative.

Site : www.patybecker.fr - Email : paty@patybecker.fr



Jul. 2020	Jul. 2020	Aou. 2020	Sep. 2020	Oct. 2020	Nov. 2020	Dec. 2020	Jan. 2021	Feb. 2021	Mar. 2021	Avr. 2021	Mai. 2021
Lun. 01 (Férié)	Mer. 01	Sam. 01	Mar. 01	Jeu. 01	Dim. 01 (Férié)	Mar. 01	Ven. 01 (Férié)	Lun. 01	Lun. 01	Jeu. 01	Sam. 01 (Férié)
Mar. 02	Jeu. 02	Dim. 02	Mer. 02	Ven. 02	Mer. 02	Mer. 02	Sam. 02	Mar. 02	Mar. 02	Ven. 02	Dim. 02
Mer. 03	Ven. 03	Lun. 03	Jeu. 03	Sam. 03	Lun. 03	Jeu. 03	Dim. 03	Mer. 03	Mer. 03	Sam. 03	Lun. 03
Jeu. 04	Sam. 04	Mar. 04	Ven. 04	Dim. 04	Mer. 04	Ven. 04	Lun. 04	Jeu. 04	Jeu. 04	Dim. 04 (Férié)	Mar. 04
Ven. 05	Dim. 05	Mer. 05	Sam. 05	Lun. 05	Jeu. 05	Sam. 05	Mar. 05	Ven. 05	Ven. 05	Lun. 05 (Férié)	Mer. 05
Sam. 06	Lun. 06	Jeu. 06	Dim. 06	Mar. 06	Ven. 06	Lun. 06	Mer. 06	Sam. 06	Sam. 06	Dim. 06 (Férié)	Jeu. 06
Dim. 07	Mar. 07	Ven. 07	Mar. 07	Mer. 07	Ven. 07	Lun. 07	Jeu. 07	Dim. 07	Dim. 07	Mar. 07	Ven. 07
Lun. 08	Mer. 08	Sam. 08	Mer. 08	Jeu. 08	Sam. 07	Mar. 08	Ven. 08	Lun. 08	Lun. 08	Mer. 07	Sam. 08 (Férié)
Mar. 09	Jeu. 09	Dim. 09	Mer. 09	Ven. 09	Dim. 08	Mer. 09	Sam. 09	Mar. 09	Mar. 09	Jeu. 08	Dim. 09
Mer. 10	Ven. 10	Lun. 10	Jeu. 10	Sam. 10	Lun. 09	Jeu. 10	Dim. 10	Mer. 10	Mer. 10	Ven. 09	Lun. 10
Jeu. 11	Sam. 11	Mar. 11	Ven. 11	Dim. 11	Mar. 11 (Férié)	Ven. 11	Lun. 11	Jeu. 11	Jeu. 11	Sam. 10	Dim. 11
Ven. 12	Dim. 12	Mer. 12	Sam. 12	Lun. 12	Mer. 12	Sam. 12	Mar. 12	Ven. 12	Ven. 12	Sam. 11	Lun. 12
Sam. 13	Lun. 13	Jeu. 13	Dim. 13	Mar. 13	Jeu. 12	Dim. 13	Mer. 13	Sam. 13	Sam. 13	Dim. 11	Mar. 13
Dim. 14	Mar. 14	Ven. 14	Lun. 14	Mer. 14	Ven. 13	Lun. 14	Jeu. 14	Dim. 14	Dim. 14	Lun. 12	Mer. 12
Lun. 15	Mer. 15	Sam. 15	Mar. 15	Jeu. 15	Sam. 14	Mar. 15	Ven. 15	Lun. 15	Lun. 15	Mar. 13	Jeu. 13 (Férié)
Mar. 16	Dim. 16	Dim. 16	Jeu. 16	Ven. 16	Dim. 15	Jeu. 16	Sam. 16	Mer. 16	Mer. 16	Mer. 14	Ven. 14
Mer. 17	Lun. 17	Lun. 17	Jeu. 17	Sam. 17	Lun. 16	Mer. 17	Ven. 17	Mer. 17	Mer. 17	Jeu. 15	Sam. 15
Jeu. 18	Ven. 18	Mar. 18	Ven. 18	Dim. 18	Mar. 17	Ven. 18	Dim. 17	Jeu. 18	Jeu. 18	Ven. 16	Dim. 16
Ven. 19	Sam. 18	Mer. 19	Sam. 19	Lun. 19	Mer. 18	Sam. 19	Lun. 18	Ven. 19	Ven. 19	Sam. 17	Lun. 17
Sam. 20	Dim. 19	Jeu. 20	Dim. 20	Mar. 20	Jeu. 19	Dim. 20	Mar. 19	Sam. 20	Sam. 20	Dim. 18	Lun. 18
Dim. 21	Lun. 20	Ven. 21	Lun. 21	Mer. 21	Ven. 20	Lun. 21	Mer. 20	Dim. 21	Dim. 21	Lun. 19	Mar. 18
Lun. 22	Mar. 21	Sam. 22	Mar. 22	Jeu. 22	Sam. 21	Mar. 22	Jeu. 21	Lun. 22	Lun. 22	Mar. 20	Mer. 19
Mar. 23	Mer. 22	Dim. 23	Mer. 23	Ven. 23	Dim. 22	Mer. 23	Ven. 22	Mar. 23	Mar. 23	Mer. 21	Jeu. 20
Mer. 24	Ven. 24	Lun. 24	Jeu. 24	Sam. 24	Lun. 23	Jeu. 24	Sam. 23	Mer. 24	Mer. 24	Jeu. 22	Ven. 21
Jeu. 25	Sam. 25	Mar. 25	Ven. 25	Dim. 25	Mar. 24	Ven. 25 (Férié)	Dim. 24	Jeu. 25	Jeu. 25	Ven. 23	Sam. 22
Ven. 26	Dim. 26	Mer. 26	Sam. 26	Lun. 26	Mer. 25	Sam. 26	Lun. 25	Ven. 26	Ven. 26	Sam. 24	Dim. 23
Sam. 27	Lun. 27	Jeu. 27	Dim. 27	Mar. 27	Jeu. 26	Dim. 27	Mer. 27	Sam. 27	Sam. 27	Dim. 25	Lun. 24 (Férié)
Dim. 28	Mar. 28	Ven. 28	Lun. 28	Mer. 28	Ven. 27	Lun. 28	Jeu. 28	Dim. 28	Dim. 28	Lun. 26	Mar. 25
Lun. 29	Mer. 29	Sam. 29	Ven. 29	Jeu. 29	Sam. 28	Mar. 29	Ven. 29	Mer. 29	Lun. 29	Mar. 27	Mer. 26
Mar. 30	Jeu. 30	Dim. 30	Mar. 29	Ven. 30	Dim. 29	Mer. 30	Sam. 30	Mer. 30	Mar. 30	Mer. 28	Jeu. 27
	Ven. 31	Lun. 31	Mer. 30	Sam. 31	Lun. 30	Jeu. 31	Dim. 31	Dim. 28	Mer. 31	Ven. 30	Ven. 28

Les non-recyclables, Ordures ménagères

Les recyclables, Papier & Emballages

Les restes alimentaires, Bio-déchets

Vos bacs sont collectés le matin à 4h, pensez à les sortir la veille au soir

Si le jour férié est un lundi ou un mardi, vos collectes sont rattrapées le samedi PRECEDENT.

Si le jour férié est un mercredi, jeudi ou vendredi, vos collectes sont rattrapées le samedi SUIVANT, aux heures de collecte habituelles

Cours de Théâtre

Enfants & Adultes



Raconter une histoire,
travailler un personnage,
savoir gérer son stress,
ou prendre la parole en public,
quelle que soit votre envie...
Venez jouer avec nous!

Tous les **Mercredis**
à partir du

16

Septembre

Salle du porche
place St Martin
à Montagne



Osez!

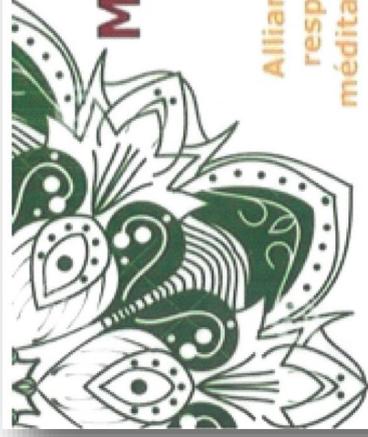
THÉÂTRE PRIMAIRES : 9H/ 10H
THÉÂTRE MATERNELLES : 10H/ 11H
THÉÂTRE ADULTES : 20H/ 22H



COURS D'ESSAI **GRATUIT**
puis de 24 à 34€/ mois



Contact: **Anais Monier**
Comédienne, Metteuse en scène.
06 60 47 25 50
madameleconte@gmail.com



Marche méditative en Libournais

Alliance de marche silencieuse et de
respirations spécifiques, la marche
méditative vous relie à votre énergie de
vie et vous revitalise.

**Ouvert
à tous!**



Les dates des sorties à venir

RDV à 9h les :

- Samedi 30 mai,
- Samedi 20 juin,
- Samedi 25 juillet,
- Samedi 1^{er} août,
- Samedi 22 août.

Les lieux de RDV vous seront communiqués quelques
jours avant la sortie après votre inscription



Tarifs :

- 5€ pour les adhérents et forfait
de 13€ pour 3 sorties
 - 7€ pour les non adhérents et
forfait de 19€ pour 3 sorties,
 - Adhésion à l'association 20€.
- Merci de prévoir l'appoint ou un
chèque à l'ordre de surya yoga



Informations et inscription obligatoire au plus tard la veille de la
sortie par mail à surya.yogakundalini@gmail.com
ou par téléphone au 06-35-11-37-10

L'association Surya Yoga se réserve le droit de reporter ou annuler
la date de la sortie si les conditions météo ne sont pas
favorables